

Un Peuple – Un But – Une Foi



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'ANNEE 2020**

DPPD 2020-2022 / PAP 2020

**DU MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE L'ARTISANAT**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE	4
1.1. LES MISSIONS DU MINISTERE	4
1.2. ORGANISATION DU MINISTERE	4
II. CONTEXTE DE L’ACTION MINISTERIELLE	5
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	6
IV. CADRE DE PERFORMANCE	8
V. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS: BUDGETISATION PLURIANNUELLE SUR TROIS (3) ANNEES	11
VI. TABLEAU DE BUDGETISATION EN AE-CP DES PROJETS/PROGRAMMES	13
VII. CONCLUSION	14
7.1. DISPOSITIF DE SUIVI –EVALUATION	14
7.2. DIFFICULTES ET DEFIS	14
VIII. ANNEXES: PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE (PAP) DES PROGRAMMES	16

INTRODUCTION

Au Sénégal, la problématique de l'emploi, en particulier celui des jeunes, demeure cruciale et constitue un enjeu majeur pour l'Etat.

En plus, le tissu économique du Sénégal se caractérise par la présence d'un secteur informel très important, utilisateur d'une main d'œuvre peu ou mal qualifiée et d'entreprises plus ou moins de grande taille à la recherche de compétences professionnelles.

Aussi, l'artisanat sénégalais connaît de manière générale, un problème de compétitivité. En effet, la qualité des produits, l'absence de formation adéquate notamment dans le domaine des nouvelles techniques de production, de communication, de gestion et de commercialisation réduisent son champ d'action et freinent son accès au marché international.

Quant au secteur de la FPT, il est actuellement confronté à des défis d'adaptation de l'offre d'éducation et de formation aux potentialités socio-économiques du pays et de formation d'une masse critique de compétences. Cela passe par l'absorption de 30% des sortants du cycle fondamental.

Cette insuffisance d'une main-d'œuvre qualifiée se répercute sur le secteur privé et limite son expansion.

Ainsi, dans un souci d'apporter une réponse adéquate à cette problématique d'emploi, le Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat (MEFPA) s'est fixé comme ambition de développer l'employabilité des jeunes et de procéder à un encadrement approprié des artisans afin de contribuer de manière décisive à l'amélioration de la compétitivité de l'économie et à la création de richesses.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

1.1. LES MISSIONS DU MINISTERE

Le Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et technique et de l'Artisanat est chargé :

- de mettre en œuvre en relation avec le ministre chargé du Travail, et en concertation avec les organisations d'employeurs, des stratégies et des programmes en faveur de l'emploi ;
- de la gestion de toutes les disciplines de formation technique et professionnelle, quels qu'en soient la filière et le niveau d'études ;
- de l'encadrement académique et du contrôle de toutes formations à caractère technique ou professionnelle en adéquation avec l'économie ;
- de l'acquisition d'un savoir professionnel par l'ensemble des sénégalais et de veiller à la qualité de la formation continue dans toutes les filières ;
- de faciliter l'insertion des diplômés et des formés ;
- de veiller à l'ouverture des disciplines de formation technique et professionnelle sur le milieu universitaire et doit favoriser la coopération avec les entreprises privées ;
- de promouvoir l'apprentissage et de veiller à la modernisation de l'apprentissage traditionnel ;
- de veiller au développement de l'artisanat, à la promotion et à l'exportation des produits artisanaux et à la modernisation de ce secteur ;
- de faciliter l'accès des artisans au financement de leurs activités.
- d'encourager et assurer le suivi de l'implantation de villages artisanaux dans les collectivités territoriales.

1.2. ORGANISATION DU MINISTERE

Le MEFPA est composé du cabinet et ses services rattachés, du Secrétariat général et ses services rattachés, de directions et d'autres administrations.

Les services rattachés au Cabinet sont : l'Inspection interne, le Centre national d'Information et de Documentation (CNID), le Service national d'orientation professionnelle (SNOP) et la Cellule genre. Ceux du Secrétariat général sont le Bureau du Courrier commun, la Cellule de passation des marchés publics (CPM), la Cellule juridique et la Cellule des Etudes et de la Planification (CEP).

Les directions et services sont : la Direction de l'Emploi (DE), la Direction de la Formation professionnelle et Technique (DFPT), la Direction de l'Artisanat (DART), la Direction de l'Apprentissage (DA), la Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications (DECPC), la Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement (DAGE) et la Direction des Ressources humaines (DRH).

Les autres administrations rattachées sont composées de l'Agence nationale de la Maison de l'Outil (ANAMO), l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA), du Centre national de Qualification professionnelle (CNQP), de l'Office national de la Formation professionnelle (ONFP), des Chambres des Métiers et du Fonds pour le Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT).

Au niveau déconcentré, nous pouvons citer les bureaux de formation professionnelle logés dans les Inspections d'académie et les établissements de formation professionnelle et technique. Ces derniers sont constitués de lycées d'enseignement technique, de centres de formation professionnelle (CFP), des centres de perfectionnement des artisans ruraux (CPAR), des centres sectoriels de formation et d'écoles de formation de formateurs (ENFEFS, CNFMETP de Kaffrine et Guérina).

Les services du ministère sont rattachés aux programmes conformément au tableau suivant :

II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE

Ces dernières années ont été marquées au niveau international et régional par de nouvelles orientations qui se sont traduites au niveau national par des réformes visant l'amélioration des performances du secteur de la formation professionnelle technique, de l'apprentissage et de l'artisanat (FPTAA).

Au niveau international, le gouvernement a ratifié l'agenda de l'éducation 2030 qui traduit l'expression d'une vision partagée et globale sur le renforcement de «l'accès des offres éducatives, de l'équité et de l'inclusion, de la qualité et des résultats d'apprentissage ainsi que de l'apprentissage tout au long de la vie ». C'est dans ce sillage que s'inscrit l'agenda 2063 de l'union africaine qui définit une stratégie à long terme pour sortir l'Afrique de la pauvreté à travers une éducation de qualité accessible à tous et qui répond aux besoins de développement socio-économique.

Au plan sous régional, l'avènement du budget-programme introduit avec les réformes budgétaires du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, annonce un changement de paradigme dans le système de management des politiques publiques.

Au niveau national, le Sénégal a pour ambition de créer 1 000 000 d'emplois à l'horizon 2023. Il compte faire de l'artisanat un levier important pour l'accroissement des richesses et de la formation professionnelle et technique un moyen de développement du capital humain.

Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du PSE, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'améliorer les niveaux de productivité par des actions fortes en faveur de l'artisanat, considéré comme un facteur d'inclusion et de pourvoyeur d'emplois. Cela passe par une modernisation graduelle du secteur informel permettant d'opérer une transition souple vers une économie formelle.

Dans cette même dynamique, le Sénégal veut faire de l'artisanat et de la formation professionnelle et technique, une réelle opportunité d'insertion des jeunes dans le marché du travail et un soutien à la croissance économique.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

La politique de la FPTAA au Sénégal vise à contribuer de manière décisive, à la transformation qualitative du Sénégal dans la perspective du développement durable, économique, social, culturel, politique et environnemental

Ainsi, au regard des défis identifiés dans le secteur, nous avons quatre objectifs stratégiques :

- Promouvoir l'emploi productif librement choisi et le travail décent ;
- Développer l'offre de formation professionnelle et technique de qualité, équitablement accessible à tous et répondant au besoin du marché de l'emploi ;
- Promouvoir l'employabilité des jeunes par la formation par apprentissage ;
- Améliorer la gouvernance du secteur.

Ces objectifs stratégiques sont déclinés en quatre programmes :

- i.** Le programme « **Développement des offres de formation professionnelle et technique** » qui a pour objectifs :
 - d'élargir équitablement l'accès à la formation professionnelle et technique initiale et continue;
 - améliorer la qualité et l'efficacité de la formation professionnelle et technique
 - améliorer le pilotage et la gestion du programme et des établissements de la FPT
- ii.** Le programme « **Développement de l'artisanat** » qui vise à :
 - renforcer la compétitivité des produits artisanaux ;
 - promouvoir l'employabilité des jeunes par la formation par apprentissage ;
 - améliorer la coordination et la gestion du programme.
- iii.** Le programme « **Développement de l'Emploi** » qui a pour objectif :
 - contribuer au renforcement de l'employabilité de la population en âge de travailler ;
 - contribuer à la création d'emplois productifs et décents ;
 - assurer une bonne coordination de la politique sectorielle de l'emploi.
- iv.** Le programme « **Pilotage, gestion et coordination administrative** » dont les objectifs sont :
 - promouvoir une gouvernance transparente, inclusive et orientée vers les résultats;
 - améliorer la visibilité et l'attractivité de la FPT ;
 - accroître les performances des services du MEFPA.

IV. CADRE DE PERFORMANCE

Le MEFFPA s'est fixé un certain nombre d'objectifs. Ainsi, le cadre de performance ci-dessous, permet de faire le suivi et l'évaluation de la performance des programmes.

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Situation de référence 2018	valeurs cibles 2019	Valeurs cibles 2020	Valeurs cibles 2021	Valeurs cibles 2022
Elargir équitablement l'accès à la formation professionnelle et technique initiale et continue	Développement de l'accès équitable à la FPT	Capacités d'accueil dans la FPT accrues	Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle	1,3%	1,8%	2,2%	2,6%	3,0%
			Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans l'Enseignement technique	1,5%	1,9%	2,3%	2,6%	3,0%
		Offre mieux adaptée à la diversité de la demande et aux objectifs d'employabilité des jeunes et des travailleurs, développée	Nombre de travailleurs des entreprises et organisations professionnelle bénéficiant de formation continue	19 305	53 397	68 931	84 466	100 000
			% de jeunes bénéficiaires de formation qualifiante					
		Egalité de chances d'accès à la formation professionnelle et technique pour tous, réalisée	% de filles inscrites dans les filières techniques et industrielles	52%	53,00%	53,00%	53,00%	53,00%
Améliorer la qualité et l'efficacité de la formation professionnelle et technique	Promotion de la qualité des enseignements/apprentissages	Apprenants de la FPT maîtrisent les compétences générales et particulières liées aux métiers et filières	Taux de réussite aux examens professionnels (CAP, BEP, BP, BT, BTS) par sexe	49%	79%	80%	81%	82%
			Taux de réussite aux Bacs techniques	55,5%	52,0%	54,0%	56,0%	58,0%
		Compétences professionnelles des formateurs renforcées	Pourcentage de formateurs ayant un diplôme pédagogique	64%	70%	75%	80%	85%
		Disparités d'apprentissage réduites	Pourcentage de programmes écrits selon l'APC effectivement implantés	65%	70%	80%	90%	100%
Améliorer le pilotage du programme et la gestion des établissements de FPT	Amélioration de la gestion des établissements de la	Pilotage et gestion des établissements de la FPT plus transparente, efficace et efficiente	% d'établissement signataires d'un contrat de performance avec les IA	2%	50%	100%	100%	100%
			% d'établissement privés ayant un agrément					

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Situation de référence 2018	valeurs cibles 2019	Valeurs cibles 2020	Valeurs cibles 2021	Valeurs cibles 2022	
	FPT et du pilotage du programme	Pilotage et gestion du programme améliorés	Pourcentage de départements disposant de plan de développement de FPT	49%	49%	80%	90%	100%	
Renforcer la compétitivité des produits artisanaux	Promotion des produits artisanaux	La capacité productive des entreprises artisanales est renforcée	Nombre d'entreprises artisanales formalisées						
			Pourcentage d'entreprises artisanales ayant bénéficié du crédit de l'Etat	75	50	100	100		
		L'accès des produits artisanaux aux marchés est amélioré	La part des artisans dans la commande publique						
			Nombre d'entreprises artisanales ayant accès aux structures de distribution et de commercialisation des produits artisanaux	17	20	22	25		
Promouvoir l'employabilité des jeunes par l'apprentissage	Déploiement de l'apprentissage	L'accès des jeunes aux dispositifs de formation par apprentissage est accru	Nombre d'apprentis enrôlés	7 184	8 980	13 470	20 205		
		La qualité de la formation par apprentissage est renforcée	% d'apprentis certifiés	85%	90%	90%	90%		
			Pourcentage de maîtres d'apprentissage certifiés	0	0	2000	3000		
		Les apprentis sont accompagnés vers une insertion durable	Nombre d'apprentis formés placés en incubation dans les Maisons de l'Outil						
Contribuer au renforcement de l'employabilité de la population en âge de travailler	Renforcement de l'employabilité	La culture entrepreneuriale est développée chez les cibles	Pourcentage de plans d'affaires bancables élaborés par les cibles renforcés	ND		60%	75%	85%	
			Pourcentage de stagiaires enrôlés	ND		50%	75%	85%	
Contribuer à la création d'emplois productifs et décents	Amélioration de la performance du dispositif de création d'emploi	Les demandeurs d'emploi à besoins spécifiques bénéficient d'un meilleur accompagnement à l'insertion	Taux d'insertion des demandeurs d'emploi à besoins spécifiques	ND		50%	75%	85%	
		L'offre de services au niveau déconcentré est renforcée	Taux de demandeurs accompagnés au niveau déconcentré	ND		60%	75%	90%	
			Taux d'insertion des demandeurs d'emploi	ND	40%	55%	65%	70%	

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Situation de référence 2018	valeurs cibles 2019	Valeurs cibles 2020	Valeurs cibles 2021	Valeurs cibles 2022
Assurer une bonne coordination de la politique sectorielle de l'emploi	Pilotage et gestion du programme	Le partenariat public -privé en faveur de l'insertion est renforcé	Pourcentage d'entreprises ayant signé une convention dans le cadre de la Convention nationale Etat-Employeur	ND	70%	80%	90%	95%
Promouvoir une gouvernance transparente, inclusive et orientée vers les résultats	Gouvernance de l'EFPA	Compétences et responsabilités dévolues aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés et aux communautés assumées de manière efficace	% de services déconcentrés ayant un CDP	0,00%	0,00%	0,00%	50,00%	100,00%
			Taux d'exécution du plan d'action issu des PDDFPT	0,00%	60%	100%	100%	100%
Améliorer la visibilité et l'attractivité de la FPT	Promotion de la FPT	Offres de formations de la FPTA connues de la communauté éducative et professionnelle	Nombre de demandes de formation enregistrées	ND				
Accroître les performances des services du MEFPA	Renforcement des capacités institutionnelles, financières, matérielles et humaines	Ressources en adéquation avec les objectifs des programmes disponibles	Taux de satisfaction des usagers	ND	0%	70%	75%	85%

V. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS: BUDGETISATION PLURIANNUELLE SUR TROIS (3) ANNEES

Le projet de budget 2019 du MEFPA est réparti comme suit:

PROGRAMME/NATURE DE DEPENSE	2020		2021		2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Développement des offres de formation professionnelle et technique	73 442 859 026	51 858 414 820	2 709 490 816	17 020 345 245	4 746 154 816	14 707 642 250
Biens et services	-	6 049 310 700		6 064 710 700		6 064 710 700
Dépenses de Personnel	-	20 776 380 132		21 191 907 735		21 615 745 889
Investissement exécutés par l'Etat	72 430 868 210	23 110 095 572	1 897 500 000	9 167 826 750	1 897 500 000	6 981 166 750
Transferts Courants	-	910 637 600		975 816 980		999 769 984
Transferts en capital	1 011 990 816	1 011 990 816	811 990 816	811 990 816	2 848 654 816	661 994 816
Développement de l'artisanat et de l'apprentissage	30 579 608 550	2 806 955 456	299 616 192	1 657 056 192	496 192 086	1 853 632 086
Biens et services	-	46 946 906		55 657 000		55 657 000
Dépenses de Personnel	-	270 617 000		276 029 340		281 549 927
Investissement exécutés par l'Etat	30 042 000 000	500 000 000				
Transferts Courants	-	1 451 783 000		1 301 783 000		1 301 783 000
Transferts en capital	537 608 550	537 608 550	299 616 192	299 616 192	496 192 086	
Développement de l'emploi	230 000 000	1 309 523 000	230 000 000	1 280 000 000	230 000 000	1 280 000 000
Biens et services	-	45 700 000		50 000 000		50 000 000

PROGRAMME/NATURE DE DEPENSE	2020		2021		2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de Personnel	-	33 823 000		34 499 460		35 189 449
Investissement exécutés par l'Etat	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000
Transferts Courants	-	1 000 000 000		1000 000 000		1000 000 000
Transferts en capital	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative		2 829 735 003		1 242 437 560		1244033360
Biens et services	-	1 066 764 259		1 142 437 560		
Dépenses de Personnel	-	1 662 970 744		1 696 230 159		
Transferts Courants	-	100 000 000		100 000 000		100 000 000
TOTAL	104 252 467 576	58 804 628 279				

VI. TABLEAU DE BUDGETISATION EN AE-CP DES PROJETS/PROGRAMMES

Ce tableau présente la budgétisation des projets et programmes du MFPAА en AE et CP

PROGRAMMES/PROJETS	2020		2021		2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Développement des offres de formation professionnelle et technique	31 591 392 026	12 115 054 105	2 359 490 816	2 359 490 816	2 359 490 816	2 359 490 816
PRJ ESSOR SECTEUR PRIVE PAR EDUCATION POUR EMPLOI (ESP/EPE)	12 648 000 000	1 492 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
PRJ FORMATION PROFESSIONNELLE POUR EMPLOI & COMPETITIVITE	27 829 392 026	10 825 874 105	461 990 816	461 990 816	461 990 816	461 990 816
CONSTRUCT° & REHABILITAT° STRUCTURES FORMAT° PROFESSIONNELLE	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
PROJET EQUIPEMENT DES CENTRES	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES DANS LES SECTEURS PORTEURS (PDCEJ)	11 033 300 000	2 286 660 000				
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA QUALIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (PQRH) (CENTRES SECTORIELS)	200 000 000	200 000 000				
Développement de l'artisanat et de l'apprentissage	300 000 000	300 000 000	299 616 192	299 616 192	496 192 086	496 192 086
APPUI AUX PROJETS DE L'AGENCE DE PROMO ET DE DEVELO DE L'ART	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	250 000 000	250 000 000
Développement de l'emploi	230 000 000	230 000 000	230 000 000	230 000 000	230 000 000	140 000 000
PROJET MISE EN PLACE CENTRES D'INITIATIVE POUR EMPLOI LOCAL	93 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	10 000 000
PROJET PROGRAMME D'INTENSIFICATION DE LA MAIN D'OEUVRE	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
PROJET FONDS NATIONAL EMPLOI	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
TOTAL	2 889 490 816	2 889 490 816	2 889 107 008	2 889 107 008	3 085 682 902	2 995 682 902

VII. CONCLUSION

7.1. DISPOSITIF DE SUIVI –EVALUATION

Le dispositif institutionnel de suivi évaluation du MEPA s'appuie sur la structuration des Programmes du Ministère mais aussi et surtout la cartographie des structures (directions et services) rattachées à chaque Programme. Chaque acteur, dans le champ des responsabilités qui lui sont confiées, est imputable de l'atteinte ou non des résultats fixés.

Ce dispositif est arrimé au cadre harmonisé de suivi évaluation (CASE) du PSE. Ce suivi-évaluation au niveau sectoriel inclut les différents directions et services rattachés aux Programmes d'une part et d'autre part à toutes les familles d'acteurs selon une approche participative et inclusive.

Le MEFPA dispose deux (2) types de cadre opérationnel de dialogue sectoriel : un Comité de pilotage présidé par le Ministre dont le rôle est de définir les orientations et de valider les DPPD et les RAP et un Comité technique constitué des représentants des directions et services. Il assure l'exécution des recommandations du comité de pilotage et la production de documents (DPPD, PAP, RAP).

Les principaux supports de suivi sont les Cadres de mesure de performance des programmes, les rapports annuels de performance (RAP), pour mesurer l'apport de chaque structure à la réalisation des objectifs du programme.

7.2. DIFFICULTES ET DEFIS

Le secteur est confronté à de nombreuses **difficultés** parmi lesquelles nous pouvons noter :

- l'insuffisance et la vétusté des équipements des structures de formation dont le renouvellement demande beaucoup de moyens financiers;
- l'indisponibilité d'un système d'information fiable sur le marché de l'emploi ;
- la dispersion de la tutelle des structures de formation professionnelle
- le faible rythme de livraison des constructions des structures de formation professionnelle et technique ;
- l'absence de données statistiques fiables pour le ministère ;
- l'insuffisance des moyens financiers et matériels des structures d'appui et d'encadrement de l'artisanat.

Les **défis** majeurs du secteur de la FPTA sont :

- la contribution à l'accroissement de la productivité pour passer à une économie plus compétitive et dynamique;
- l'accroissement de l'accès équitable à des offres de formation diversifiées et de qualité pour la population 15-59 ans dans le système de FPT conformément aux recommandations des Assises de l'Education et la Formation de juin 2014 (orienter au moins de 40% des effectifs de l'enseignement général vers la FPT);
- la fourniture de réponses appropriées à la demande en compétences du marché de l'emploi ;
- le parachèvement et la généralisation des réformes suivantes : l'apprentissage rénové, l'Approche Par Compétences (APC) et le système de formation professionnelle par alternance ;
- l'harmonisation de la délivrance des diplômes de la FPT et des titres de qualification par la mise en place d'un cadre national de certification;
- l'amélioration de l'efficacité interne des offres de formation ;
- la mise en place d'un système d'assurance qualité ;
- la disponibilité de données statistiques de manière régulière ;
- l'accroissement de la contribution de l'artisanat à la création de richesses.
- l'implication plus accrue du secteur privé dans le pilotage et la gestion du système de formation professionnelle ;
- l'amélioration de la compétitivité des produits artisanaux ;
- la promotion de la production d'équipements agricoles et de transformation agro-alimentaire ;
- la mise en place un dispositif opérationnel et fonctionnel au niveau national et local d'appui à l'insertion professionnelle des diplômés.

ANNEXES: PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE (PAP) DES PROGRAMMES

PAP - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

I. INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme vise à promouvoir l'emploi productif librement choisi et le travail décent. En effet, la situation de l'emploi au Sénégal reste marquée par un certain nombre de contraintes, notamment, la faible réponse du marché de l'emploi à la création de richesses, le développement de l'emploi informel, la part prépondérante de l'emploi rural dans l'emploi global, et le faible niveau de qualification des ressources humaines.

Aujourd'hui, beaucoup de projets et programmes de création directe d'emplois et de structures de renforcement de l'employabilité des jeunes sont initiés par le gouvernement afin de résoudre les dysfonctionnements du marché, et favoriser le développement de l'emploi, érigé au rang de priorité majeure de nos politiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, le programme s'appuie sur la Direction de l'Emploi.

Les principaux objectifs du programme sont:

- contribuer au renforcement de l'employabilité de la population en âge de travailler ;
- contribuer à la création d'emplois productifs et décents ;
- assurer une bonne coordination de la politique sectorielle de l'emploi.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre des actions et stratégies suivantes :

- le **renforcement de l'employabilité** par la mise en place et l'opérationnalisation d'un mécanisme d'accompagnement ainsi que le renforcement du dispositif de placement en stage ;
- **l'amélioration de la performance du dispositif de création d'emploi** à travers la mise en œuvre de projet emploi/inclusion destiné aux personnes à besoins spécifiques, de projet de développement des services des demandeurs d'emploi et d'employeurs, la mise en place de centres d'initiatives à l'emploi local (MILE/CLEF) et d'un réseau d'incubateurs au niveau local et de mise en œuvre du programme à haute intensité de main d'œuvre. En outre, il faut y ajouter la mise en place d'un fonds de financement des projets collectifs d'insertion professionnelle ;
- la **gestion efficace des interventions en matière d'emploi** qui vise à améliorer le pilotage du programme. Il s'agira de développer un système d'information sur le marché de l'emploi, d'élaborer le document de politique nationale d'emploi et de mettre en place les instances de pilotage et de suivi.

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le tableau ci-dessous, présente les éléments structurants du programme notamment les objectifs, les résultats attendus, les actions, les indicateurs et les cibles du programme.

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Situation de référence 2018	Valeurs cibles 2020
Contribuer au renforcement de l'employabilité de la population en âge de travailler	Renforcement de l'employabilité	La culture entrepreneuriale est développée chez les cibles	Pourcentage de demandeurs d'emploi renforcés en culture entrepreneuriale	nbre de demandeurs renforcés en culture entrepreneuriale /nbre de demandeurs x100	recueil de document	10%	20%
			Pourcentage de plans d'affaires bancables élaborés par les cibles renforcées	nbre de plans d'affaires bancables élaborés par les cibles renforcés /nbre de plans d'affaires élaborés par les cibles renforcés	recueil de document	25%	55%
		L'accès aux stages en entreprise est renforcé	Pourcentage de diplômés placés en stage	nbre de stagiaires enrôlés /nbre de demandeurs x100	recueil de document	55%	65%
Contribuer à la création d'emplois productifs et décents	Amélioration de la performance du dispositif de création d'emploi	Les demandeurs d'emploi à besoins spécifiques bénéficient d'un meilleur accompagnement à l'insertion	Taux d'insertion des demandeurs d'emploi à besoins spécifiques	nbre de demandeurs à besoin spécifique inséré/nbre de demandeurs d'emploi x100	recueil de document	5%	15%
		L'offre de services au niveau déconcentré est renforcée	Taux de demandeurs d'emploi au niveau déconcentré accompagnés à l'insertion	nbre de demandeurs accompagnés au niveau déconcentré /nbre de demandeurs au niveau déconcentré x100	recueil de document	ND	30%
		L'accès à l'emploi de la population peu qualifiée est accru	Pourcentage de demandeurs d'emploi insérés à travers les programmes Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO)	nbre de demandeurs insérés à travers le programme HIMO/nbre de demandeurs x 100	recueil de document	ND	45%

		L'accès au financement des porteurs de projets est renforcé	Pourcentage de plans d'affaires financés	nbre de plan d'affaires financés /nbre de plan d'affaires élaborés par les cibles accompagnés x100	recueil de document	ND	50%
Assurer une bonne coordination de la politique sectorielle de l'emploi	Gestion efficace des interventions en matière d'emploi		Pourcentage d'entreprises ayant signé une convention en faveur de l'insertion	nbre d'entreprises ayant signé dans le cadre de la CNEE/nbre d'entreprises prospectées x100	recueil de document	ND	80%
		Le partenariat public -privé en faveur de l'insertion est renforcé	Pourcentage des composantes de la Convention nationale Etat-Employeur mis en œuvre	nbre de composantes de la Convention nationale Etat-Employeur mis en œuvre /nbre de composantes total de la CNEE x100	recueil de document	25%	50%
			Taux d'insertion des demandeurs d'emploi	nbre de demandeurs insérés /nbre de demandeurs x100	recueil de document	10%	40%
	La disponibilité et la fiabilité de l'information sur le marché de l'emploi sont assurées	Nombre de rapports trimestriels sur le marché de l'emploi produits	Décompte	recueil de document	4	4	
		Taux de satisfaction des usagers des dispositifs d'information	enquête de satisfaction	recueil de document	ND	60%	
	Le pilotage harmonisé aux niveaux central et déconcentré des interventions est assuré	Pourcentage de régions disposant de plan d'action intégré l'emploi	nbre de régions disposant de plan d'action intégré sur l'emploi/nbre de régions x100	recueil de document	ND	75%	
		Pourcentage de recommandations du comité de pilotage mises en œuvre	nbre d'activités du plan d'action réalisées /nbre d'activités planifiées dans le plan d'action x100	recueil de document	ND	75%	

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

Cette partie présente la répartition des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense, l'évolution des crédits par nature de dépense, la répartition des crédits par emploi et par coût, le tableau des échéanciers AE associées aux CP, la répartition des crédits par projet et par source de financement et la présentation des structures autonomes.

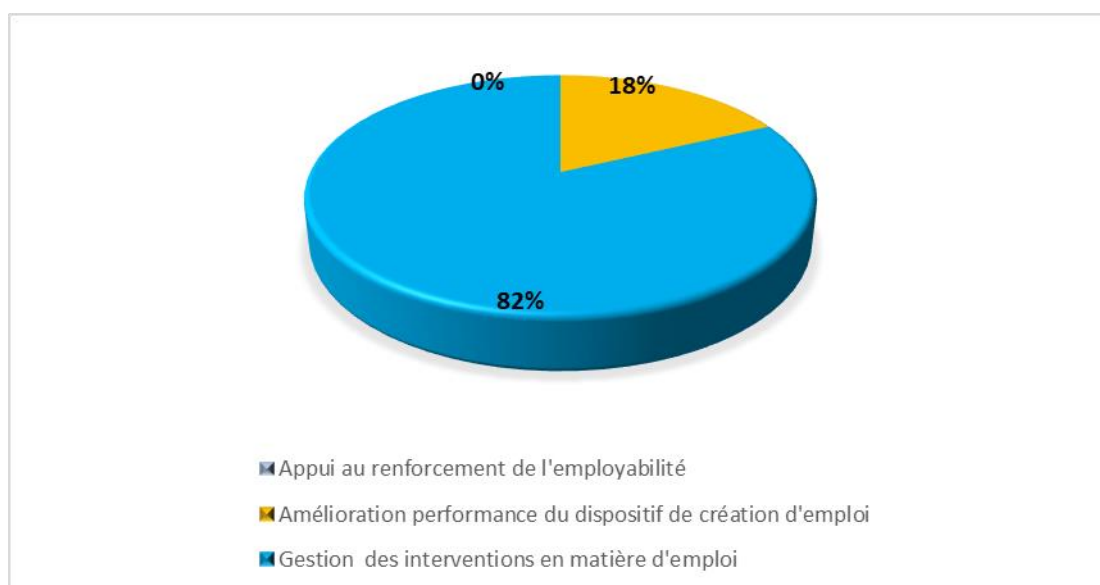
3.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Tableau 2 : Présentation des crédits par actions et par nature économique de dépense

Le tableau ci-dessous, présente la répartition des crédits en AE- CP par action et par nature économique de dépense :

Actions	Nature de dépense							Total	
	Personnel	Biens services	Transfert courant	Investissement exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Appui au renforcement de l'employabilité	33 823 000	45 700 000						0	33 823 000
Amélioration performance du dispositif de création d'emploi	33 823 000			123 000 000	130 000 000	100 000 000	100 000 000	223 000 000	230 000 000
Gestion des interventions en matière d'emploi		45 700 000	1 000 000 000					0	145 700 000
Total	67 646 000	45 700 000	1 000 000 000	123 000 000	130 000 000	100 000 000	100 000 000	223 000 000	409 523 000

Graphique répartition des crédits par action



Commentaires : Les crédits du programme sont répartis par action :

- ✓ Gestion des interventions en matière d'emploi : **82%**
- ✓ Amélioration du dispositif de création d'emploi: **18%**.
- ✓ Appui à l'employabilité: **0%**.

3.2. Evolution des crédits du programme

Tableau 3 : Evolution des crédits du programme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des crédits du programme par nature de dépense.

Nature de dépense	Exécution 2018	LFI 2019	LFI 2020	Variation 2020-2019	Justification
Personnel			33 823 000		
Biens et services			45 700 000		
Transferts courants			1 000 000 000		
Investissements exécutés par l'Etat			123 000 000		
AE			123 000 000		
CP			130 000 000		
Transferts en capital			100 000 000		
AE			100 000 000		
CP			100 000 000		
Total	0	0	1 309 523 000	0	

3.3. Justification des dépenses clés

3.3.1. Dépenses de personnel

Tableau 4 : Répartition des dépenses de personnel par emplois

Le tableau suivant présente la répartition des crédits de personnel par emploi et coût.

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Développement de l'emploi	Appui au renforcement de l'employabilité	Hierarchie A	4	23 582 000
Développement de l'emploi	Appui au renforcement de l'employabilité	Hierarchie B	1	2 591 000
Développement de l'emploi	Appui au renforcement de l'employabilité	Hierarchie C	1	2 133 000
Développement de l'emploi	Appui au renforcement de l'employabilité	Hierarchie D	3	5 517 000
Total Développement de l'emploi			9	33 823 000

3.3.2. Dépenses de biens et services et transferts courants

Tableau 5 : Répartition des dépenses de biens et services et des transferts courants

Nature de dépense	Dépenses	Exécution 2018	LFI 2019	LFI 2020	Variation 2020-2019
Transferts courants	Convention Etat -Employeur		1 000 000 000	1 000 000 000	0
	Total		1 000 000 000	1 000 000 000	0

Tableau 7 : Source de financement du Programme

Ce tableau présente par source de financement (financement intérieur et financement extérieur), les projets du programme.

Action/projet	Source de financement	
	Ressources internes	Ressources externes
AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DU DISPOSITIF DE CREATION D'EMPLOI	230 000 000	
PROJET MISE EN PLACE CENTRES D'INITIATIVE POUR EMPLOI LOCAL	100 000 000	
PROJET PROGRAMME D'INTENSIFICATION DE LA MAIN D'OEUVRE	100 000 000	
PROJET FONDS NATIONAL EMPLOI	30 000 000	
Total	230 000 000	0

3.4. Difficultés et risques

Le programme est confronté à des difficultés liées à coordination des actions et mesures de promotion de l'emploi, à la faiblesse des financements publics pour l'emploi direct et la promotion de l'emploi indirect, aux retards dans la mise à niveau du cadre juridique régissant le marché du travail et enfin aux déficits rédhibitoires en matière d'informations sur l'emploi et la formation professionnelle.

PAP - PROGRAMME DEVELOPPEMENT DES OFFRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

IV.INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme vise promouvoir l'offre de formation professionnelle et technique par la diversification des offres de formation, la régulation des flux de la demande en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, conformément aux orientations du PSE, surtout, dans son axe 2 intitulé : « capital humain, protection sociale et développement durable ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, le programme s'appuie sur les services et structures ci-dessous:

- la Direction de la Formation professionnelle et technique ;
- les lycées techniques ;
- les centres de formation professionnelle et technique ;
- les écoles de formation de formateurs ;
- l'Office Nationale de Formation Professionnelle (ONFP) ;
- le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT).

Les principaux objectifs du programme sont:

- d'élargir équitablement l'accès à la formation professionnelle et technique initiale et continue;
- améliorer la qualité et l'efficacité de la formation professionnelle et technique ;
- et améliorer le pilotage et la gestion du programme et des établissements de la FPT

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- le **Développement de l'accès équitable à la FPT** par la mise en place de nouveaux établissements de formation professionnelle et technique ainsi la réhabilitation de l'existant. Il y a aussi la diversification de l'offre en permettant à des jeunes de bénéficier de financement pour des formations qualifiantes qui aboutissent à l'obtention de diplômes ou de titres. Par ailleurs, le renforcement de l'accès à la qualification professionnelle des travailleurs et des demandeurs d'emploi constitue une priorité. Cette stratégie sera sous-tendue par une politique d'inclusion et d'équité dans le but de corriger les disparités d'accès à la FPT, notamment une répartition

équitable des établissements de FPT à travers le territoire national en rapport avec les besoins socio-économiques du pays et la facilitation de l'accès des filles aux filières techniques et industrielles.

- la **promotion de la qualité des enseignements/apprentissages** à travers l'adaptation des programmes et des curricula de FPT aux besoins du milieu professionnel, la production de ressources pédagogiques, l'amélioration du système d'évaluation et de certification des enseignements/apprentissages, le renforcement de la qualification des formateurs, l'amélioration de l'environnement des apprentissages, la mise à niveau des équipements des établissements de FPT, la réduction des disparités d'apprentissage (généralisation de l'APC et accompagnement des personnes à besoins spécifiques) ainsi que l'appui à l'insertion des apprenants tout au long de leur parcours ;
- **l'amélioration de la gestion des établissements de la FPT et du pilotage du programme** qui nécessite un soutien à la qualité de la gestion administrative et du pilotage pédagogique des structures de FPT mais aussi le contrôle et la régulation des établissements privés de FPT. Le pilotage du programme reposera sur une évaluation régulière de la pertinence de l'offre de formation des établissements de FPT.

V. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le tableau ci-dessous, présente les éléments structurants du programme notamment les objectifs, les résultats attendus, les actions, les indicateurs et les cibles du programme.

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Situation de référence 2018	Valeurs cibles 2020
Elargir équitablement l'accès à la formation professionnelle et technique initiale et continue	Développement de l'accès équitable à la FPT	Capacités d'accueil dans la FPT accrues	Taux d'accroissement des effectifs d'apprenants de la FPT	(effectif des apprenants à l'année N - effectif des apprenants à l'année N-1 / effectif des apprenants à l'année N-1) * 100	campagne statistique	12,5%	18,5%
			Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle	méthode de calcul du taux de transition (BEP/BT)	campagne statistique	1,3%	2,2%
			Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans l'Enseignement technique	méthode de calcul du taux de transition	campagne statistique	1,5%	2,3%
		Offre mieux adaptée à la diversité de la demande et aux objectifs d'employabilité des jeunes et des travailleurs, développée	Nombre de travailleurs des entreprises et organisations professionnelle bénéficiant de formation continue	décompte	Exploitation rapport d'activité	19 305	21 236
			% de jeunes bénéficiaires bons de formation				
			% d'apprenant enrôlés dans le cadre du PF2E				
			% de jeunes bénéficiaires de formation qualifiante	décompte	Exploitation rapport d'activité		

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Situation de référence 2018	Valeurs cibles 2020
		Egalité de chances d'accès à la formation professionnelle et technique pour tous, réalisée	% de filles inscrites dans les filières techniques et industrielles	(nombre de filles inscrites dans les filières techniques et industrielles / nombre total d'apprenants)*100	campagne statistique	52%	53,00%
			% de département disposant d'un nouveau de centre de FPT de référence			0%	0%
Améliorer la qualité et l'efficacité de la formation professionnelle et technique	Promotion de la qualité des enseignements/apprentissages	Apprenants de la FPT maîtrisent les compétences générales et particulières liées aux métiers et filières	Taux de réussite aux examens professionnels (CAP, BEP, BP, BT, BTS) par sexe	Nbre d'admis aux examens professionnels/ Nbre total de candidats inscrits aux examens professionnels	Campagne statistique annuelle	49%	80%
			Taux de réussite aux Bacs techniques	Nbre d'admis aux examens professionnels/ Nbre total de candidats inscrit aux examens professionnels	Campagne statistique annuelle	55,5%	54,0%
		Compétences professionnelles des formateurs renforcées	Pourcentage de formateurs ayant un diplôme pédagogique	(Nombre de formateurs ayant un diplôme pédagogique/ nombre total de formateurs)*100	Campagne statistique annuelle	64%	75%
			Pourcentage de formateurs bénéficiant de formation continue	(nombre de formateurs bénéficiant de la formation continue/ nombre total de formateurs)*100	Campagne statistique annuelle	ND	15%
		Disparités d'apprentissage réduites	Pourcentage de programmes écrits selon l'APC effectivement implantés	Nombre de programme implantés/ Nombre de programme écrit ou révisés	Exploitation rapport d'activité	65%	70%

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Situation de référence 2018	Valeurs cibles 2020
			% d'apprenant à besoins spécifiques et de filles inscrites dans les filières techniques et industrielles des établissements de FP bénéficiant de bourse				
Améliorer le pilotage du programme et la gestion des établissements de FPT	Amélioration de la gestion des établissements de la FPT et du pilotage du programme	Pilotage et gestion des établissements de la FPT plus transparente, efficace et efficiente	% d'établissement signataires d'un contrat de performance avec les IA	Nbre d'établissements signataires de CDP/Nbre total d'établissement *100	exploitation rapport	2%	100%
			% d'établissement signataires d'une convention avec les entreprises privées				
		Pilotage et gestion du programme améliorés	Pourcentage d'établissements de FPT ayant un Conseil d'Administration (CA) ou un Conseil d'Etablissement (CE) fonctionnel	Nbre d'établissements de FPT ayant un Conseil d'Administration (CA) ou un Conseil d'Etablissement (CE) fonctionnel	exploitation du rapport	15%	80%
			% d'établissement privés ayant un agrément				
			Pourcentage de départements disposant de plan de développement de FPT	Nombre de de départements disposant de plan de développement de FPTA/Nombre de de départements	exploitation du rapport	49%	ND

VI. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

Cette partie présente la répartition des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense, l'évolution des crédits par nature de dépense, la répartition des crédits par emploi et par coût, le tableau des échéanciers AE associées aux CP, la répartition des crédits par projet et par source de financement et la présentation des structures autonomes.

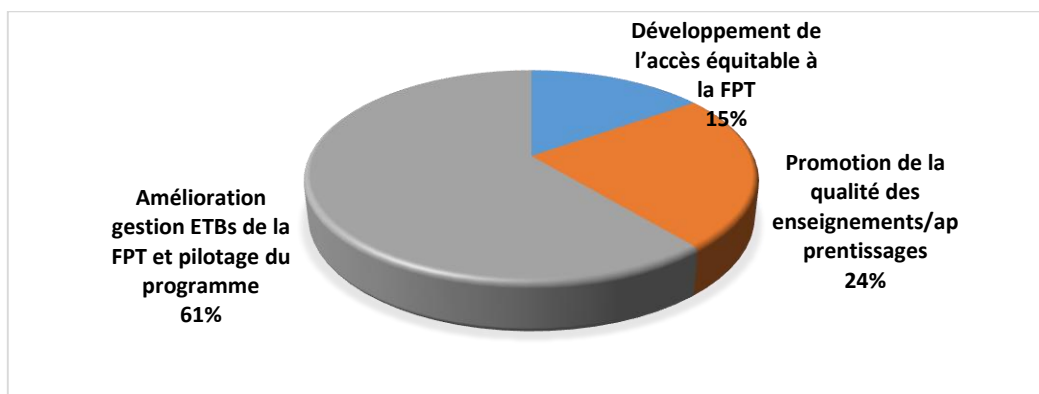
6.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Tableau 2 : Présentation des crédits par actions et par nature économique de dépense

Le tableau ci-dessous, présente la répartition des crédits en AE- CP par action et par nature économique de dépense :

Actions	Nature de dépense							Total	
	Personnel	Biens services	Transfert courant	Investissement exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Développement de l'accès équitable à la FPT		5 420 000 000		71 333 368 210	22 012 595 572	1 011 990 816	1 011 990 816	72 345 359 026	28 444 586 388
Promotion de la qualité des enseignements/apprentissages		59 150 000	617 587 600	60 650 000 409 900 000	1 097 500 000			1 097 500 000	1 774 237 600
Amélioration gestion des établissements de la FPT et du pilotage du programme	20 776 380 132	570 160 700	293 050 000					0	21 639 590 832
Total	41 552 760 264	6 678 621 400	1 821 275 200	73 528 368 210	24 207 595 572	1 011 990 816	1 011 990 816	74 540 359 026	23 465 686 846

Graphique répartition des crédits par action



Commentaires : Les crédits du programme sont répartis par action :

- ✓ Développement de l'accès équitable à la FPT : **15%**
- ✓ Promotion de la qualité des enseignements/apprentissages : **24%**.
- ✓ Amélioration de la gestion des établissements de la FPT et du pilotage du programme » : **61%**. Dans cette action sont budgétisés les salaires du personnel enseignants en exercice.

6.2. Evolution des crédits du programme

Tableau 3 : Evolution des crédits du programme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des crédits du programme par nature de dépense.

Nature de dépense	Exécution 2018	LFI 2019	LFI 2020	Variation 2020-2019	Justification
Personnel		17 163 925 510	20 776 380 132	5 579 865 366	
Biens et services	6 805 532 206	6 325 260 700	6 049 310 700	883 461 165	
Transferts courants	854 873 000	804 873 000	910 637 600	21 250 412 455	
Investissements exécutés par l'Etat	13 262 750 110	20 562 288 755	23 110 095 572	21 250 412 455	
AE	13 262 750 110	20 562 288 755	41 812 701 210	21 250 412 455	
CP	13 262 750 110	20 562 288 755	20 655 466 289	93 177 534	
Transferts en capital	3 200 000 000	1 867 500 000	1 011 990 816	855 509 184	
AE	3 200 000 000	1 867 500 000	1 011 990 816	855 509 184	
CP	3 200 000 000	1 867 500 000	1 011 990 816	855 509 184	
Total	24 123 155 316	24 723 847 965	51 858 414 820	72 874 268 982	

6.3. Justification des dépenses clés

6.3.1. Dépenses de personnel

Tableau 4 : Répartition des dépenses de personnel par emplois

Le tableau suivant présente la répartition des crédits de personnel par emploi et coût.

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Développement des offres de formation professionnelle et tec	Amélioration gestion ETBs de la FPT et pilotage du programme	Hierarchie A	1179	9 490 510 132
Développement des offres de formation professionnelle et tec	Amélioration gestion ETBs de la FPT et pilotage du programme	Hierarchie B	3328	11 013 231 000
Développement des offres de formation professionnelle et tec	Amélioration gestion ETBs de la FPT et pilotage du programme	Hierarchie C	65	270 819 000
Développement des offres de formation professionnelle et tec	Amélioration gestion ETBs de la FPT et pilotage du programme	Hierarchie D	1	1 820 000
Total Développement des offres de formation professionnelle et tec			4573	20 776 380 132

6.3.2. Dépenses de biens et services et transferts courants

Tableau 5 : Répartition des dépenses de biens et services et des transferts courants

Nature de dépense	Dépenses	Exécution 2018	LFI 2019	LFI 2020	Variation 2020-2019
Biens et services	Salaires des corps émergents	5 514 868 422	5 420 000 000	5 420 000 000	0
	Acquisition de matières d'œuvres pour l'organisation des examens et certifications	357 000 000	358 000 000	358 000 000	0
	Frais de correction et de surveillance des examens professionnels et techniques	215 968 350	172 000 000	172 000 000	0
	Frais des déplacements liés aux examens	85 770 000	97 000 000	89 000 000	-8 000 000
Transferts courants	Bourses et allocations scolaires à l'étranger	82 450 000	78 650 000	70 000 000	-8 650 000
	Bourses et allocations scolaires au niveau national	396 822 000	729 752 000	617 587 600	-112 164 400
Total		6 652 878 772	6 855 402 000	6 726 587 600	-128 814 400

6.3.3. Dépenses d'investissement

Tableau 6 : Echancier AE associées aux CP

Le tableau suivant présente l'échéancier des Autorisations d'Engagements (AE) associées aux Crédits de Paiement (CP).

Action/projet	Coût global du projet	Exécution 2018		Reste à programmer	LFI 2019		LFI 2020		LFI 2021		LFI 2022	
		AE	CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Développement de l'accès équitable à la FPT	20 261 990 816	0	1 539 879 360	14 988 412 535	0	1 250 021 108	1 261 990 816	1 261 990 816	1 261 990 816	1 261 990 816	1 261 990 816	1 261 990 816
PROJET ESSOR SECTEUR PRIVE PAR EDUCATION POUR EMPLOI (ESP/EPE) (Contrepartie)	5 000 000 000		539 879 360	4 176 421 719		300 021 108	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000		
PRJ FORMATION PROFESSIONNELLE POUR EMPLOI & COMPETITIVITE (Contrepartie)	12 500 000 000		1 000 000 000	8 500 000 000		500 000 000	461 990 816	461 990 816	461 990 816	461 990 816		
CONSTRUCT° & REHABILITAT° STRUCTURES FORMAT° PROFESSIONNELLE	2 761 990 816		0	2 311 990 816		450 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	1 261 990 816	1 261 990 816
Promotion de la qualité des enseignements/apprentissages	3 292 500 000	0	401 117 590	3 292 500 000	0	1 210 000 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000
PROJET EQUIPEMENT DES CENTRES	3 292 500 000		401 117 590	3 292 500 000		1 210 000 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000	1 097 500 000
Total	23 554 490 816	0	1 940 996 950	18 280 912 535	0	2 460 021 108	2 359 490 816	2 359 490 816	2 359 490 816	2 359 490 816	2 359 490 816	2 359 490 816

Tableau 7 : Source de financement du Programme

Ce tableau présente par source de financement (financement intérieur et financement extérieur), les projets du programme.

Action/projet	Source de financement	
	Ressources internes	Ressources externes
Développement de l'accès équitable à la FPT	1 261 990 816	
PROJET ESSOR SECTEUR PRIVE PAR EDUCATION POUR EMPLOI (ESP/EPE) (Contrepartie)	500 000 000	
PRJ FORMATION PROFESSIONNELLE POUR EMPLOI & COMPETITIVITE (Contrepartie)	461 990 816	
CONSTRUCT° & REHABILITAT° STRUCTURES FORMAT° PROFESSIONNELLE	300 000 000	
Promotion de la qualité des enseignements/apprentissages	1 097 500 000	
PROJET EQUIPEMENT DES CENTRES	1 097 500 000	
Total	2 359 490 816	

6.4. Présentation des structures autonomes rattachées

Le tableau qui suit présente les structures autonomes participant à la mise en œuvre du programme.

6.4.1. Présentation du Centre national de Qualification professionnelle

Actions	Activités	Montant	Résultats attendus	Indicateurs	Cible 2020
Amélioration gestion ETBs de la FPT et pilotage du programme	Organisation des enseignements et apprentissages	215 000 000	Pilotage et gestion des établissements de la FPT plus transparente, efficace et efficiente		
Total		215 000 000			

Le **CNQP** qui est un Etablissement public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et que la loi n° 2000-26 du 1er septembre 2000 confère une autonomie financière et pédagogique. Il a pour principale mission, l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre au niveau des

ouvriers qualifiés, des cadres moyens et des agents de maîtrise. Ainsi, il est chargé entre autres, de préparer à l'emploi, des jeunes issus du système scolaire sans qualification professionnelle et d'offrir une formation continue aux agents en activité.

6.4.2. Présentation de l'ONFP

Actions	Activités	Montant	Résultats attendus	Indicateurs	Cible 2020
Développement de l'accès équitable à la FPT	Formation qualifiante des jeunes demandeurs d'emploi et de porteurs de projet d'insertion professionnelle		Capacités d'accueil dans la FPT accrues	% de jeunes bénéficiaires de formation qualifiante	
Total					

L'Office national de Formation professionnelle (ONFP) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par la Loi n°86-44 du 11 Août 1986. Il a pour mandat de doter le travailleur ou le demandeur d'emploi, notamment dans une optique d'auto emploi, où qu'il se trouve sur le territoire national, d'une qualification ou d'un titre professionnel qui lui permet, à la fois, d'occuper un emploi ou d'exercer une activité professionnelle selon les normes requises et de se promouvoir. Il a pour missions de :

- ✓ aider à mettre en œuvre les objectifs sectoriels du gouvernement et d'assister les organismes publics et privés dans la réalisation de leur action ;
- ✓ réaliser des études sur l'emploi, la qualification professionnelle, les moyens quantitatifs et qualitatifs de la formation professionnelle initiale et continue ;
- ✓ coordonner les interventions par branche professionnelle par action prioritaire en s'appuyant sur des structures existantes ou à créer ;
- ✓ coordonner l'action de formation professionnelle des organismes d'aides bilatérales ou multilatérales.

6.4.3. Présentation de l'ONFP

Actions	Activités	Montant	Résultats attendus	Indicateurs	Cible 2020
---------	-----------	---------	--------------------	-------------	------------

Développement de l'accès équitable à la FPT	Formation qualifiante des jeunes demandeurs d'emploi et de porteurs de projet d'insertion professionnelle		Capacités d'accueil dans la FPT accrues	% de jeunes bénéficiaires de formation qualifiante	
	Financement des demandes de formation des personnels des entreprises et des organisations professionnelles		Capacités d'accueil dans la FPT accrues	Nombre de travailleurs des entreprises et organisations professionnelle bénéficiant de formation continue	
	Financement de la formation des demandeurs individuels de formation		Capacités d'accueil dans la FPT accrues	% de jeunes bénéficiaires bons de formation	
Total					

jeunes qui cherchent des qualifications pour entrer dans le monde du travail mais aussi la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité, incluant l'établissement de normes, l'accréditation des programmes des prestataires publics et privés, les audits de qualité et la publication de rapports sur les institutions. Il est doté créé par décret 2014-1264 et est doté d'une personnalité juridique et d'une l'autonomie financière. Il est chargé de :

- ✓ mobiliser les ressources nécessaires au financement de la formation professionnelle et technique ;
- ✓ financer les actions de formation initiale ainsi que les actions de formation continue des personnels d'entreprises, des demandeurs d'emploi et des porteurs de projets d'insertion ;
- ✓ contrôler l'utilisation des financements attribués ;
- ✓ veiller à l'efficacité des actions mises en œuvre ;
- ✓ conduire des études prospectives sur l'environnement du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- ✓ accompagner les entreprises et les établissements de formation professionnelle et technique dans l'identification et la formulation de programmes de formation.

PAP - PROGRAMME DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT ET DE L'APPRENTISSAGE

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Le secteur de l'artisanat constitue un pilier essentiel du PSE, qui vise « une transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à fortes capacités d'exportation et d'attraction d'Investissements Directs Etrangers».

Les orientations et les mesures préconisées dans le secteur de l'artisanat participent de la création de richesses nationales par l'augmentation des revenus générés par les activités artisanales. Elles s'inscrivent aussi dans le cadre de la volonté du gouvernement de moderniser le secteur de l'artisanat en mettant l'accent sur le renforcement des capacités productives des artisans, l'amélioration de la qualité des produits artisanaux pour booster leur compétitivité au niveau international et élargir les opportunités de commercialisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, le programme s'appuie sur les services et structures ci-dessous:

- la Direction de l'Artisanat ;
- l'Agence nationale de la Promotion et de Développement de l'Artisanat (APDA) ;
- le Projet Mobilier National ;
- les Chambres de métiers ;
- et les Centres de Perfectionnement des Artisans (CPAR) ;

Le programme s'est fixé comme objectifs :

- de renforcer la compétitivité des produits artisanaux ;
- de promouvoir l'employabilité des jeunes par la formation par apprentissage ;
- et d'améliorer la coordination et la gestion du programme.

A cet effet, les actions et stratégies suivantes sont retenues:

- la **Promotion des produits artisanaux** dont l'objet est de favoriser la restructuration et la modernisation des entreprises artisanales, surtout au niveau des filières dites « porteuses de croissance » à cause de leurs potentiels élevés d'accès à de nouveaux marchés. Ce qui permettra de rendre compétitives les entreprises

artisanales par un meilleur positionnement des produits au niveau des marchés nationaux et étrangers à travers le renforcement de leur accessibilité et leur visibilité.

A cet effet, il s'agira d'appuyer la formalisation des entreprises artisanales, de renforcer les compétences des artisans en gestion et techniques de production et de faciliter l'accès des artisans au financement et aux équipements. A cela s'ajoute la mise en place de zones de développement artisanales (ZODAR) et de sites d'exposition et de commercialisation des produits artisanaux ;

- le **déploiement de l'apprentissage** à travers la formation des apprentis dans les dispositifs (atelier, Maison de l'Outil et UMF) de formation par apprentissage en leur permettant à terme, d'obtenir le CAP. Il faudra en amont procéder à l'adaptation des programmes et des curricula de formation par apprentissage, au renforcement des capacités techniques et pédagogiques des maîtres d'apprentissage, au renforcement des équipements des ateliers sélectionnés et à la mise à niveau des Maisons de l'Outil ;
- le **pilotage et gestion du programme** qui vise à améliorer la gouvernance du programme et à rendre performant le dispositif de suivi-évaluation. Il s'agira de mettre en place un système d'information et de gestion du programme mais aussi un cadre de dialogue et de partenariat. Le programme développera également des outils de gestion efficaces et renforcera les moyens d'intervention des chambres de métiers.

VII. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le tableau ci-dessous présente les éléments structurants du programme notamment les objectifs, les résultats attendus, les actions, les indicateurs et les cibles du programme.

Actions	Résultats	Indicateurs	Méthode de calcul	Méthode de collectes	Situation de référence 2018	Valeurs cibles 2020
Promotion des produits artisanaux	La capacité productive des entreprises artisanales est renforcée	Nombre d'entreprises artisanales formalisées	Décompte	Exploitation de document	ND	
		Pourcentage d'entreprises artisanales mises à niveau		Exploitation de document	400	500
		Pourcentage d'entreprises artisanales ayant bénéficié du crédit de l'Etat		Exploitation de document	75	100
	L'accès des produits artisanaux aux marchés est amélioré	Nombre de manifestations promotionnelles organisées	Décompte	Exploitation de documents	7	8
		La part des artisans dans la commande publique				
		Nombre d'entreprises artisanales ayant accès aux structures de distribution et de commercialisation des produits artisanaux	Décompte	Exploitation de document	17	22
Déploiement de l'apprentissage	L'accès des jeunes aux dispositifs de formation par apprentissage est accru	Nombre d'apprentis enrôlés	Décompte (Cumul)	Enquêtes, Questionnaires	7 184	13 470
		Nombre d'apprentis fréquentant les maisons de l'outil	décompte	Exploitation de document	10	15
	La qualité de la formation par apprentissage est renforcée	% d'apprentis certifiés	décompte	Collecte	85%	90%
		Pourcentage de maitres d'apprentissage certifiés	décompte	Collecte	0	2000

PAP 2020

Programme « Développement de l'Artisanat et de l'Apprentissage »

	Les apprentis sont accompagnés vers une insertion durable	Pourcentage d'apprentis formés bénéficiaires de kits d'insertion	Nombre renforcés en management et entrepreneuriat/nombre total nombre total de jeunes formés	Collecte	38%	60%
		Pourcentage d'apprentis formés en entrepreneuriat, management ou en compétences socio-émotionnelles		Collecte	25%	50%
		Nombre d'apprentis formés placés en incubation dans les Maisons de l'Outil	décompte	Collecte	anamo	anamo
Pilotage et gestion du programme	La gouvernance du programme est améliorée	% de chambre de métiers signataires d'un contrat de performance	Nombre CM ayant signé/nombre total de CM *100		0%	100%
		Taux de réalisation du PTA du programme	Nombre d'activités réalisées /nombre d'activités planifiées* 100			100%
	Le dispositif de suivi évaluation des activités du programme est performant	% de chambres de métiers ayant transmis la base actualisée des artisans	Nombre CM ayant transmis /nombre total de CM *100			100%
		Taux d'exécution des plans d'actions des chambres de métiers	Nombre d'activités réalisées /nombre d'activités planifiées* 100			100%
		% de Maisons de l'Outil ayant transmis leur rapport d'activités annuel	Nombre MO ayant transmis /nombre total de MO *100	Collecte	0	100%

VIII. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

Cette partie présente la répartition des crédits du programme par action et par nature économique de dépense, l'évolution des crédits par nature de dépense, la répartition des crédits par emploi et par coût, le tableau des échéanciers AE associées aux CP, la répartition des crédits par projet et par source de financement et la présentation des structures autonomes.

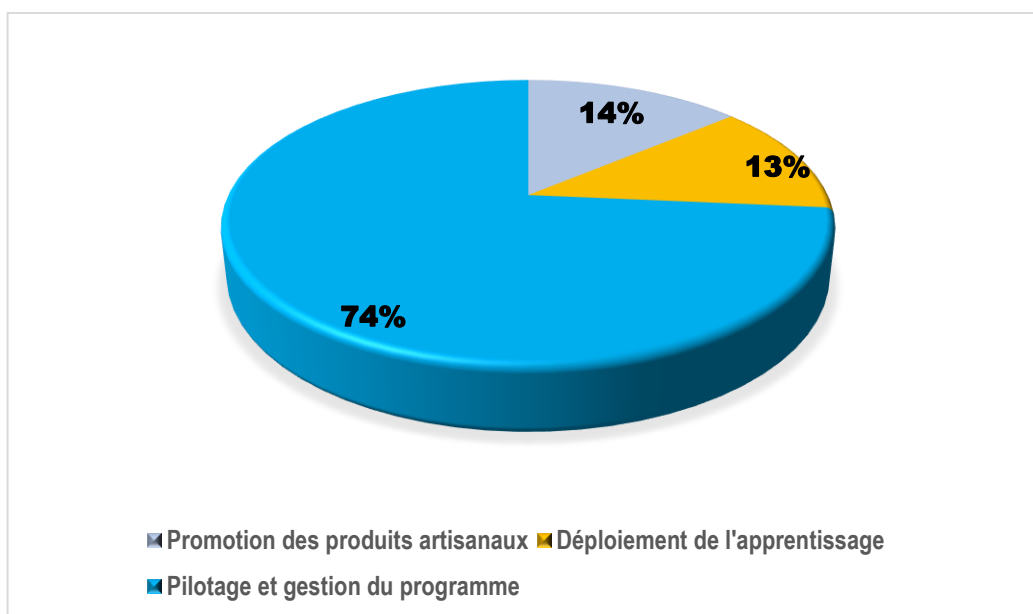
8.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Tableau 2 : Présentation des crédits par actions et par nature économique de dépense

Le tableau ci-dessous, présente la répartition des crédits en AE- CP par action et par nature économique de dépense :

Actions	Nature de dépense							Total	
	Personnel	Biens services	Transfert courant	Investissement exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Promotion des produits artisanaux		12 261 000	420 000 000			537 608 550	537 608 550	537 608 550	969 869 550
Déploiement de l'apprentissage		7 600 000	240 000 000	30 042 000 000	500 000 000			30 042 000 000	747 600 000
Pilotage et gestion du programme	270 617 000	27 085 906	791 783 000					0	1 089 485 906
Total	270 617 000	46 946 906	1 451 783 000	30 042 000 000	500 000 000	537 608 550	537 608 550	30 579 608 550	2 806 955 456

Graphique répartition des crédits par action



Commentaires : Les crédits du programme sont répartis par action :

- ✓ Promotion des produits artisanaux: **14%**
- ✓ Déploiement de l'apprentissage: **13%**.
- ✓ Pilotage et gestion du programme : **74%**.

8.2. Evolution des crédits du programme

Tableau 3 : Evolution des crédits du programme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des crédits du programme par nature de dépense.

Nature de dépense	Exécution 2018	LFI 2019	LFI 2020	Variation 2020-2019	Justification
Personnel		89 847 660	270 617 000		
Biens et services	58 469 070	41 632 000	46 946 906		
Transferts courants	1 296 783 000	1 321 783 000	1 451 783 000		
Investissements exécutés par l'Etat	282 092 943	804 302 378	500 000 000		
AE			30 042 000 000		
CP			500 000 000		
Transferts en capital	335 000 000	500 000 000	537 608 560		
AE			537 608 560		
CP			537 608 560		
Total	1 972 345 013	2 757 565 098	32 848 955 466	0	

8.3. Justification des dépenses clés

8.3.1. Dépenses de personnel

Tableau 4 : Répartition des dépenses de personnel par emplois

Le tableau suivant présente la répartition des crédits de personnel par emploi et coût.

libelle programme	libelle action	hiérarchie	Effectif	Masse salariale
Développement de l'artisanat et de l'apprentissage	Pilotage et gestion du programme	Hierarchie A	15	130 098 000
Développement de l'artisanat et de l'apprentissage	Pilotage et gestion du programme	Hierarchie B	19	118 417 000
Développement de l'artisanat et de l'apprentissage	Pilotage et gestion du programme	Hierarchie D	12	22 102 000
Total Développement de l'artisanat et de l'apprentissage			46	270 617 000

8.3.2. Dépenses de biens et services et transferts courants

Tableau 5 : Répartition des dépenses de biens et services et des transferts courants

Nature de dépense	Dépenses	Exécution 2018	LFI 2019	LFI 2020	Variation 2020-2019
Biens et services					
Transferts courants					
Total		6 652 878 772	6 855 402 000	6 726 587 600	-128 814 400

8.3.3. Dépenses d'investissement

Tableau 6 : Echancier AE associées aux CP

Le tableau suivant présente l'échéancier des Autorisations d'Engagements (AE) associées aux Crédits de Paiement (CP).

Le tableau suivant présente l'échéancier des Autorisations d'Engagements (AE) associées aux Crédits de Paiement (CP).

Action/projet	Coût global du projet	Montant exécuté N-1		Reste à programmer	LFI 2019		LFI 2020		LFI 2021		LFI 2022	
		AE	CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Promotion des produits artisanaux	0	0	150 000 000	0	0	200 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	250 000 000	250 000 000
APPUI AUX PROJETS DE L'AGENCE DE PROMO ET DE DEVELO DE L'ART			150 000 000			200 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	250 000 000	250 000 000
Déploiement de l'apprentissage	0	0	0	0	0	465 000 000	150 000 000	150 000 000	149 616 192	149 616 192	246 192 086	246 192 086
APPUI PROGRAMMES AGENCE NATIONALE DE LA MAISON DE L'OUTIL			0			465 000 000	150 000 000	150 000 000	149 616 192	149 616 192	246 192 086	246 192 086
Total	0	0	150 000 000	0	0	665 000 000	300 000 000	300 000 000	299 616 192	299 616 192	496 192 086	496 192 086

Tableau 7 : Source de financement du Programme

Ce tableau présente par source de financement (financement intérieur et financement extérieur), les projets du programme.

Action/projet	Source de financement	
	Ressources internes	Ressources externes
Promotion des produits artisanaux		
APPUI AUX PROJETS DE L'AGENCE DE PROMO ET DE DEVELO DE L'ART	150 000 000	
Déploiement de l'apprentissage		
APPUI PROGRAMMES AGENCE NATIONALE DE LA MAISON DE L'OUTIL	150 000 000	
Total	0	0

8.4. Présentation des structures autonomes rattachées

Le tableau qui suit présente les structures autonomes participant à la mise en œuvre du programme.

8.4.1. Présentation de l'ANAMO

Actions	Activités	Montant	Résultats attendus	Indicateurs	Cible 2020
Déploiement de l'apprentissage	Mise a niveau des maisons de l'outil	150 000 000	L'accès des jeunes aux dispositifs de formation par apprentissage est accru	Nombre d'apprentis fréquentant les maisons de l'outil	
	Appui à l'insertion des apprentis certifiés		Les apprentis sont accompagnés vers une insertion durable	Nombre d'apprentis formés placés en incubation dans les Maisons de l'Outil	
	Suivre et Evaluer les activités du programme	250 000 000	Le dispositif de suivi évaluation des activités du programme est performant	% de Maisons de l'Outil ayant transmis leur rapport d'activités annuel	
Total		350 000 000			

L'ANAMO vise principalement, à travers le modèle « Maison de l'Outil », de mettre en place des structures d'apprentissage communautaires décentralisées et flexibles, aptes à répondre aux exigences de pré-qualification des jeunes, en mettant à leur disposition des outils et équipements de production adaptés.

En effet, le secteur informel se révèle être le principal pourvoyeur d'emplois aussi bien en milieu urbain que rural. Malgré cela, l'absence ou la faiblesse des qualifications et compétences, constitue un handicap à la promotion de l'employabilité, à côté de la précarité du cadre d'exercice et du manque d'équipement

Ainsi, conformément au décret n°2010-456 du 08 avril 2010, l'ANAMO a pour mission de :

- mettre à la disposition des jeunes des équipements et des outils capables de valoriser les potentialités de leur milieu et d'améliorer leur cadre de vie ;
- offrir aux jeunes la possibilité d'exécuter des prestations de services capables de générer des recettes substantielles ;
- de former le maximum de jeunes en quête de qualification et d'emploi dans l'optique de la lutte contre le sous-emploi et le chômage ;
- décentraliser les activités de formation vers les quartiers et les communautés de base ;
- implanter des espaces de formation polyvalents susceptibles d'apporter des réponses pertinentes à la demande de production de biens et services locaux ;
- contribuer à la lutte contre l'émigration clandestine en fixant les jeunes dans leur terroir.

PAP - PROGRAMME PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme «Pilotage, Gestion et Coordination administrative» vise à améliorer la gouvernance du secteur en s'adossant sur un renforcement du partenariat public-privé et sur une gestion efficiente et rationnelle des ressources attribuées au secteur en vue d'assurer son développement optimal et inclusif.

Les stratégies mises en œuvre permettront d'améliorer le pilotage ministériel, le partenariat, la gestion intégrée et informatisée des ressources humaines, financières et matérielles, le dispositif de suivi-évaluation, le système de collecte et de diffusion des données statistiques ainsi que la politique de promotion de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat (EFPA). A cela, s'ajoute le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration des interventions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, le programme s'appuie sur les services et structures ci-dessous:

- la Cabinet et les services rattachés ;
- la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE) ;
- la Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications (DECPC) ;
- la Direction des Ressources Humaines ;
- la Cellule des Etudes et de la Planification ;
- le Service Nationale d'Orientation Professionnelle (SNOP) ;
- le Centre national d'Information et de la Documentation ;
- l'Unité de Suivi et de Coordination de Projets (USCP) ;
- la Cellule de Passation des Marchés (CPM);
- l'Inspection Interne ;
- la cellule Genre ;
- la cellule juridique.

Le programme s'est fixé comme objectifs :

- promouvoir une gouvernance transparente, inclusive et orientée vers les résultats;
- améliorer la visibilité et l'attractivité de la FPT ;
- accroître les performances des services du MEFPA.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le programme mène les actions suivantes :

- la gouvernance de l'EFPA qui nécessite la promotion d'une gestion partenariale et inclusive du système et un renforcement des dispositifs de coordination et de pilotage de l'action ministérielle mais aussi de contrôle interne et de planification, suivi-évaluation. Il s'agit aussi, de renforcer le processus de décentralisation et de déconcentration de l'EFPA;
- la **promotion de l'EFPA** à travers le renforcement des dispositifs de communication et d'information du ministère et d'orientation professionnelle mais aussi, de promotion du genre et de l'excellence dans l'EFPA. Dans le but de faciliter la circulation rapide des informations et des données fiables nécessaire au dialogue de gestion et à la prise de décision, un processus de dématérialisation des processus et procédures internes sera enclenché.
- et le **renforcement des capacités institutionnelles, financières et matérielles** du ministère qui passe par l'amélioration du système de gestion des ressources humaines, un renforcement de la fonction gestion des ressources financières et matérielles, un renforcement du dispositif de gestion des examens, concours professionnels et certifications et une implémentation réussie du budget-programme. Le programme se fixe aussi comme ambition le renforcement des capacités d'intervention, de management et de gestion des services.

IX.PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le tableau ci-dessous, présente les éléments structurants du programme notamment les objectifs, les résultats attendus, les actions, les indicateurs et les cibles du programme.

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Situation de référence 2018	Valeurs cibles 2020
Promouvoir une gouvernance transparente, inclusive et orientée vers les résultats	Gouvernance de l'EFPA	La coordination et le pilotage du secteur améliorés	Nombre de textes juridiques adaptés	Décompte	exploitation de rapport	ND	15
			% des recommandations issues des RAP prises en charge	(Nombre de recommandations issues des RAP prises en charge/Nombre total de recommandations définis)*100	exploitation de rapport	ND	100%
		La reddition des comptes, le contrôle de gestion et l'audit de la performance sont adaptés	% de services ayant subi une vérification administrative et financière	(nombre de service ayant reçu une mission de vérification administrative et financière/nombre total de services)*100	exploitation du rapport	6,70%	8%
			% des recommandations issues de l'audit basé sur les risques prises en charge	(Nombre de recommandations issues de l'audit basés sur les risques prises en charge/Nombre total de recommandations définis)*100	exploitation du rapport	ND	100%
			% de services du MEFPA accompagnés dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne	(Nombre de services accompagnés dans la mise en place d'un dispositif de contrôle /Nombre total de services)*100	exploitation rapport	6,66%	50%

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Situation de référence 2018	Valeurs cibles 2020
		Compétences et responsabilités dévolues aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés et aux communautés assumées de manière efficace	% de services déconcentrés ayant un CDP	(Nombre de services déconcentrés ayant un CDP financé avec le MEFPA/Nombre total de services déconcentrés)*100	exploitation des rapports	0,00%	0,00%
			Taux d'exécution du plan d'action issu des PDDFPT	(nombre d'activités exécuté du plan /nombre total d'activité des PDDFPT)*100	exploitation des rapports	0,00%	100%
Améliorer la visibilité et l'attractivité de la FPT	Promotion de la FPT	Présence de l'EFPA auprès de la communauté éducative et professionnelle améliorée	Taux d'exécution du plan de communication du MEFPA	(nmbre d'activité exécuté du plan de communication du MFPAA/Nombre total d'activité du plan)*100	exploitation du rapport	40,00%	#REF!
			Taux d'exécution du plan d'institutionnalisation du genre	(Nombre d'activités exécutés du PIG/Nombre total d'activité du plan d'action du PIG)*100	exploitation du rapport	15,00%	40%
		Offres de formations de la FPTA connues de la communauté éducative et professionnelle	Nombre de demandes de formation enregistrées	Décompte	exploitation du rapport	ND	

Accroître les performances des services du MEFPA	Renforcement des capacités institutionnelles, financières, matérielles et humaines	Circulation et transmission internes des informations améliorées.	Délai moyen de traitement du courrier	Décompte de jours	exploitation du rapport	ND	5
			% de courriers traités à partir du logiciel de gestion du courrier	(Nombre de courriers traités/Nombre de courriers imputés à partir du logiciel de gestion du courrier)*100	exploitation du rapport	0%	100%
		Ressources en adéquation avec les objectifs des programmes disponibles	Délai moyen de préparation des marchés (DAO et DRPCO)	Décompte	exploitation du rapport	ND	45 jours
			Délai moyen de passation des marchés (DAO et DRPCO)	Décompte	exploitation du rapport	ND	3 mois
			Taux de satisfaction des usagers	(Nbre de réponses positives/Nbre total de réponses)*100	Enquête d'opinion	ND	70%

X. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

Cette partie présente la répartition des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense, l'évolution des crédits par nature de dépense, la répartition des crédits par emploi et par coût, le tableau des échéanciers AE associées aux CP, la répartition des crédits par projet et par source de financement et la présentation des structures autonomes.

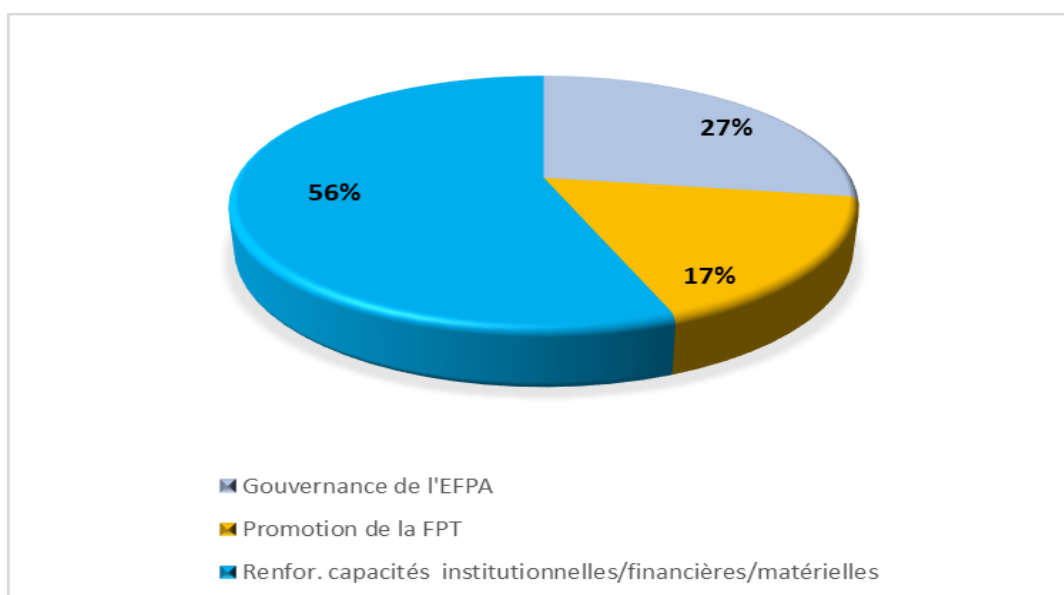
10.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Tableau 2 : Présentation des crédits par actions et par nature économique de dépense

Le tableau ci-dessous, présente la répartition des crédits en AE- CP par action et par nature économique de dépense :

Actions	Nature de dépense							Total	
	Personnel	Biens services	Transfert courant	Investissement exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Gouvernance de l'EFPA	1 662 970 744	124 938 094			0			0	1 787 908 838
Promotion de la FPT		88 774 303						0	88 774 303
Renforcement. capacités institutionnelles/financières/matérielles		853 051 862	100 000 000					0	953 051 862
Total	1 662 970 744	1 066 764 259	100 000 000	0	0	0	0	0	2 829 735 003

Graphique répartition des crédits par action



Commentaires : Les crédits du programme sont répartis par action :

- ✓ Gouvernance de l'EFPA : **27%**
- ✓ Promotion de la FPT : **17%**.
- ✓ Renforcement des capacités institutionnelles, financières et matérielles: **61%**.

10.2. Evolution des crédits du programme

Tableau 3 : Evolution des crédits du programme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des crédits du programme par nature de dépense.

Nature de dépense	Exécution 2018	LFI 2019	LFI 2020	Variation 2020-2019	Justification
Personnel		1 196 586 530	1 662 970 744	466 384 214	
Biens et services	410 968 619	842 747 300	1 066 764 259	224 016 959	
Transferts courants		50 000 000	100 000 000	50 000 000	
Investissements exécutés par l'Etat	21 978 420	898 661 090	0	0	
AE			0	0	
CP			0		
Transferts en capital	200 000 000	0	0	0	
AE				0	
CP				0	
Total	433 147 039	2 987 994 920	2 829 735 003	740 401 173	

10.3. Justification des dépenses clés

10.3.1. Dépenses de personnel

Tableau 4 : Répartition des dépenses de personnel par emplois

Le tableau suivant présente la répartition des crédits de personnel par emploi et coût.

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Gouvernance de l'EFPA	Hierarchie A	143	1 167 345 580
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Gouvernance de l'EFPA	Hierarchie B	46	457 495 976
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Gouvernance de l'EFPA	Hierarchie C	5	20 085 188
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Gouvernance de l'EFPA	Hierarchie D	7	18 044 000
Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative			201	1 662 970 744